

Simplification Administrative, encore un effort :

Le passage du régime de la micro-entreprise au régime de l'auto-entrepreneur se présente comme dématérialiser sur le portail de l'auto-entrepreneur.

La réalité est tout autre.

- Le 10/10/2011, j'effectue les démarches sur le site.
- Le 24/10/2011, le RSI m'envoie une demande d'adhésion au régime de l'auto-entrepreneur à compléter et renvoyer.
- Le 26/10/2011, j'envoie le courrier au RSI dont je dépend.
- Le 14/12/2011, je reçois quand même l'échéancier de l'URSSAF.
- Le 17/01/2012, je reçois l'appel de cotisation de la RAM à payer avant le 06 février.
- Le 18/01/2012, je pose la question par email à la RAM qui doit répondre dans les 48 heures mais qui ne répondra jamais.
- Le 24/01/2012, après 2 appels à la RAM et 1 heure d'attente, on m'informe désagréablement qu'ils ne sont pas informés et qu'il faut envoyer un justificatif d'adhésion.
- Le 24/01/2012, premier appel à l'URSSAF, où l'on me dit que l'adhésion n'a pas été prise en compte et que le justificatif demandé n'existe pas. (là, je commence à m'inquiéter. Comment vais-je payer les cotisations forfaitaire une année de plus !)
- Deuxième appel à l'URSSAF, un homme qui se veut rassurant m'indique que la demande a bien été reçue mais pas encore traitée par l'URSSAF. Un courrier va m'être envoyé. En attendant, il me faudra probablement régler l'appel de cotisation de la RAM.
- J'attends...
- Le même jour je reçois l'appel de cotisation de l'URSSAF.
- Bref, l'année va être compliquée.

Sans commentaire...